

Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire (REP)

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

Les missions du coordonnateur de REP sont exercées sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'éducation prioritaire
- Assister le principal du collège et/ou l'IEN dans l'élaboration, la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation du contrat de réseau
- Préparer et mettre en œuvre les décisions du comité exécutif, assurer le suivi des projets, veiller à la cohérence des actions engagées
- Accompagner les liaisons et les continuités éducatives inter-cycles et inter-degrés
- Faire circuler l'information et faciliter la communication entre les différents acteurs du réseau

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES :

- Compétences organisationnelles et aptitude à la conduite de réunions
- Compétences rédactionnelles (comptes rendus de réunions, rédactions de projets, de bilans)
- Compétences relationnelles : capacité à travailler en équipe et à l'impulser, discrétion (confidentialité des informations concernant les écoles, les élèves), capacité à représenter l'institution auprès de partenaires extérieurs (collectivités locales, associations...)
- Compétences professionnelles confirmées dans le domaine de l'évaluation et de la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves (analyse des évaluations des acquis des élèves, aide aux enseignants des écoles et du collège dans la rédaction des PPRE ...).

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Les missions du coordonnateur de REP sont exercées à mi-temps.

Il existe 3 réseaux dans le département : Josselin, Lorient et Vannes.

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Monsieur Philippe KEREBEL, IEN en charge de la mission départementale « éducation prioritaire », au 02 97 01 86 89.